



Questions de politique courantes touchant les entreprises canadiennes – septembre 2010

Plus tard ce mois-ci, des délégués des chambres de commerce locales de tout le Canada se réuniront à Gatineau à l'occasion de la 85^e assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce du Canada, afin de discuter de notre programme d'action. Ces délégués représentent les 420 membres du réseau de la Chambre du Canada, et sont le porte-parole de plus de 192 000 entreprises de toutes les tailles d'un océan à l'autre. Ils vont discuter de plus de 60 résolutions qui traitent de questions aussi variées que la fiscalité, l'environnement, le commerce international, les compétences, la propriété intellectuelle et le transport. Ces résolutions adoptées feront partie de la plateforme des politiques que la Chambre du Canada va travailler à promouvoir auprès du gouvernement fédéral.

C'est par sa participation dans la communauté, en ce qui touche l'élaboration des politiques et la défense des intérêts, que la Chambre du Canada se démarque des autres organismes d'entreprises.

Au moment où vous vous préparez à la session d'automne du Parlement, vous avez plusieurs questions à aborder, l'une des plus urgentes étant la fluidité de la reprise économique. La Chambre du Canada s'engage à travailler avec vous tous pour présenter un programme d'activités qui encourage la croissance et la prospérité pour tous les Canadiens.

L'honorable Perrin Beatty
Président et chef de la direction, Chambre de commerce du Canada

Un mauvais moment pour imposer des augmentations maximales permises de cotisations d'AE

La Chambre de commerce du Canada a exprimé sa profonde inquiétude au ministre des Finances au sujet des rapports voulant que le gouvernement, après un gel de deux ans, soit peut-être appelé à autoriser l'augmentation maximale permise des cotisations d'assurance-emploi (AE). Ceci augmenterait le coût de conserver les employés actuels, sans parler de l'embauche des nouveaux employés, au moment même où nous devons faire en sorte que le secteur privé reprenne son rôle de moteur primaire de la croissance économique.

La réaction du gouvernement face à la récession, y compris les mesures de stimulus économique et les autres initiatives temporaires comme le gel des cotisations d'AE pendant deux ans et l'augmentation des prestations d'assurance-emploi pour les travailleurs de longue date, a aidé le

Canada à mieux surmonter le ralentissement économique que la plupart des autres pays. La Chambre du Canada a fortement appuyé ces mesures et a également été d'accord avec l'intention du gouvernement de porter toute son attention sur l'équilibre des finances du pays.

En même temps, nous avons également été clairs que, pour que la reprise économique réussisse, les gouvernements doivent s'abstenir d'augmenter les impôts et les autres frais qui nuisent à la création d'emplois, à l'entrepreneuriat et aux placements. Nous avons insisté auprès du gouvernement pour qu'il limite les augmentations de cotisations sociales, y compris les cotisations d'AE, à des niveaux pouvant être gérés, en adoptant d'autres approches, comme la modification de la formule d'établissement des taux pour équilibrer le compte d'AE pendant un cycle économique possible de 10 ans, afin d'aider à atténuer les conséquences de l'augmentation des cotisations pour les employeurs et les employés.

Des impôts plus élevés, qu'ils soient imposés directement ou sous forme de cotisations sociales, rendent les entreprises moins concurrentielles et éliminent des emplois. Au moment où elles se remettent de la récession et qu'elles font face à la concurrence mondiale qui se fait chaque jour plus forte, les entreprises canadiennes ont besoin d'une diminution des coûts imposés par le gouvernement, et non d'une augmentation.

Étant donné la fragilité de la reprise, particulièrement dans l'économie américaine qui est tellement importante pour la santé de notre propre économie, nous lançons un appel au gouvernement pour qu'il prenne une approche plus mesurée pour équilibrer le compte d'AE qui reflète notre réalité économique actuelle et les efforts des employeurs pour composer avec celle-ci.

Personne-ressource : Tina Kremmidas, économiste en chef, (tkremmidas@chamber.ca, ou 416-868-6415, poste 222)

Le projet de loi C-300 fera l'objet d'un débat en troisième lecture

Le projet de loi C-300, *Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement*, fera l'objet d'un débat en troisième lecture dès la reprise des activités de la Chambre des communes.

Le projet de loi C-300 propose une série de mesures punitives envers une société minière, pétrolière ou gazière canadienne dont les agissements seraient jugés comme étant non conformes aux lignes directrices qui seront établies. Si elle est trouvée coupable d'avoir enfreint une seule de ces lignes directrices par le ministre du Commerce international et/ou le ministre des Affaires étrangères, le financement de la société par Exportation et développement Canada (EDC), les placements du Régime de pensions du Canada et les autres ressources gouvernementales seraient coupés.

Ceci mettrait les sociétés canadiennes du secteur de l'extraction dont les opérations ont lieu dans les pays en développement – et les plus petites sociétés qui les desservent – dans un important désavantage concurrentiel puisque leurs concurrents internationaux ne seraient pas sujets au même risque. Les concurrents pourraient même utiliser le processus proposé par le projet de loi C-300 pour mettre fin aux projets actuels des sociétés canadiennes et bloquer de nouveaux projets. L'adoption du projet de loi C-300 signifierait qu'une société canadienne jugée comme ne respectant pas les lignes directrices – qui restent à être déterminées – subirait des dommages financiers et sa réputation serait ternie, tout en laissant les parties qui ont censément subi des torts dans une position qui n'est pas meilleure, et peut-être même pire.

Les sociétés extractives du Canada connaissent les avantages concurrentiels accordés à ceux dont la réputation est solide en matière de conduite responsable. Elles demandent qu'on donne le temps à la *Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger* du gouvernement de se faire sentir.

Le projet de loi C-300, bien que louable, ne peut se montrer à la hauteur de ses objectifs parce qu'il manque un contexte important qui pourrait causer plus de dommage au secteur de l'extraction qu'il n'en a l'intention. Il devrait être défait en troisième lecture.

Personne-ressource : Susanna Cluff-Clyburne, directrice, Affaires parlementaires
(scluff-clyburne@chamber.ca, ou 613-238-4000, poste 225)

La Chambre de commerce du Canada publie un deuxième rapport qui explore la façon dont le secteur de l'énergie peut contribuer à la prospérité du Canada

L'énergie représente l'avantage stratégique du Canada. L'appui du développement de ce secteur et l'effet de levier financier de sa chaîne de valeur complète vont apporter des avantages encore plus grands à tous les Canadiens y compris des emplois, des placements et des revenus d'impôts qui peuvent servir à payer pour les programmes sociaux canadiens et d'autres priorités gouvernementales. Une stratégie canadienne inclusive à long terme intitulée *En route vers notre avenir énergétique* permettrait au secteur de l'énergie de développer des industries durables y compris la fabrication de produits chimiques, la capture et le stockage de carbone, l'amélioration des ressources, l'avancement de la fabrication nucléaire ainsi que la fabrication de pièces et d'équipement destinés à la production d'énergie.

Dans *Relancer la prospérité canadienne: Renforcer la chaîne de valeur du secteur énergétique*, la Chambre de commerce du Canada explore des mesures qui résulteraient en une croissance dans la chaîne de valeur d'énergie et ajoute des recommandations sur la façon dont le gouvernement fédéral peut aider à faciliter le tout.

Personne-ressource : Scott Campbell, directeur, Politique environnementale et énergétique (scampbell@chamber.ca, ou 416-352-8530).

Vers un avantage économique 2010 va examiner la façon dont la technologie va fondamentalement changer l'industrie énergétique autant pour les producteurs que pour les utilisateurs

Le 28 septembre, des dirigeants d'affaires vont se réunir à Gatineau pour aborder deux enjeux essentiels à la capacité concurrentielle canadienne : l'énergie et l'innovation. Présenté par la Chambre de commerce du Canada et l'Institut canadien de politique énergétique (ICPE), cet événement va servir à examiner ce qui doit être fait pour s'assurer que le secteur de l'énergie prend la place qui lui revient dans l'innovation et la productivité du Canada.

L'ordre du jour se trouve [ici](#), et vous pouvez vous inscrire [ici](#).

Le rapport de la Chambre de Commerce du Canada lance un appel au gouvernement et aux entreprises afin qu'ils s'unissent pour reconsidérer notre approche envers la Chine

La Chine s'apprête à devenir cette année la deuxième plus grande puissance économique mondiale, avec des marchés représentant 1,3 milliard de consommateurs de plus en plus avertis et de profondes réserves de capitaux. Le Canada doit renforcer ses liens de commerce et de placements avec la Chine au moment où il s'efforce d'accroître ses perspectives de commerce international.

Le document [Canada-Chine : établie un partenariat économique solide](#) examine les progrès accomplis jusqu'à maintenant par le Canada afin de maximiser nos relations avec la Chine. Il offre des recommandations pratiques sur ce qui doit être accompli par les gouvernements et les entreprises autant au Canada qu'en Chine pour amener nos échanges économiques bilatéraux au prochain niveau.

Personne-ressource : Mathias Hartpence, directeur, Politique internationale, compétences et immigration (mhartpence@chamber.ca, ou 613-238-4000, poste 236).

Tirer profit de l'économie numérique

La Chambre de commerce du Canada a accueilli l'annonce du gouvernement fédéral dans son Budget 2010 portant sur le fait qu'une stratégie d'économie numérique sera élaborée et mise en place. La Chambre de commerce du Canada a joué un rôle prédominant en se prononçant en faveur de cette stratégie en travaillant avec les entreprises technologiques en tête de file et en produisant des documents d'orientation qui encouragent un partenariat solide entre le gouvernement et les entreprises pour assurer le succès de cette stratégie. Les affaires électroniques sont un catalyseur clé de croissance de la productivité, par l'augmentation des profits et la réduction des coûts pour les

entreprises canadiennes. Bien que la majorité des entreprises sont conscientes que faire des affaires électroniquement constitue un préalable pour réussir dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, plusieurs entreprises, surtout les plus petites, sont encore inconscientes de la valeur des affaires électroniques. Il est largement accepté que la productivité est directement liée aux politiques qui encouragent l'innovation et l'adoption de la technologie. Bien que le monde des affaires comprenne les contraintes financières actuelles du gouvernement, il existe des façons innovatrices de travailler ensemble pour faire progresser la stratégie d'économie numérique.

À la fin de juillet, la Chambre du Canada a soumis un [mémoire](#) au gouvernement énonçant son point de vue sur la meilleure façon de mettre en place la stratégie d'économie numérique au Canada.

Personne-ressource : Chris Gray, directeur – Conseil canadien de la propriété intellectuelle, (cgray@chamber.ca, ou 613-238-4000, poste 251)